



Pour qui ?

Ce dispositif s'adresse à tous les GSA (=clubs) voulant renforcer leur collaboration avec les **collèges** ou **lycées** de leur territoire, ayant une Association Sportive Scolaire (UNSS ou UGSEL).

Qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif « **Club Jeunes** » (CJ) permet d'affilier une **Association Sportive Scolaire** (AS) à la Fédération Française de Volley, à l'aide d'un partenariat entre cette AS et un GSA de proximité. Les élèves de l'AS pourront ainsi obtenir une **licence FFvolley**, et participer aux compétitions fédérales avec le GSA partenaire ou le CJ.

Comment créer ou rejoindre un Club Jeunes ?

Le GSA et l'établissement scolaire devront renseigner une **convention de partenariat**, dans laquelle il sera précisé tous les échanges de services entre les deux structures. L'AS devra également compléter un **formulaire d'affiliation à la FFvolley**.



Toutes les conventions types sont téléchargeables [en cliquant ici](#)

Les avantages du Club Jeunes ?

- Permet au GSA de s'appuyer sur une structure scolaire du 2nd degré pour gagner en visibilité sur son territoire, ou pour étendre son offre de pratique dans une zone géographique ciblée.
- Permet aux licenciés du CJ d'obtenir la **double appartenance**, afin de prendre part aux compétitions fédérales avec le GSA partenaire et de compter dans ses effectifs licenciés.
- Permet au GSA et à l'établissement scolaire de **mutualiser** leurs installations, leurs compétences, leur matériel, ...
- A la sortie du CJ, le licencié pourra rejoindre le GSA de son choix **sans mutation**.
- Un CJ peut rapporter des **dotations fédérales** au GSA partenaire, ainsi que des **Unités de Formation Jeunes**, dans le cadre des DAF nationaux.



Ressources :

Contact : Nathalie LESTOQUOY - 01 58 42 22 43 - nlestoqueoy.ccsr@ffvb.org

Page dédiée au dispositif : <http://www.ffvb.org/pratiquer/volley-education/article-568>

Texte réglementaire et tarifs : [Article 47 du RGLIGA](#)